

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 2098 du 7 janvier 2011 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité montagne**

NOR : IOCJ1100590S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 130282 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029933S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2011 :

Sayssac Laurent	Nigend : 140 160	Numéro de livret de solde : 5 271 986
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2011 :

Bilher Boris	Nigend : 181 171	Numéro de livret de solde : 8 029 607
Mourlin Fabrice	Nigend : 168 110	Numéro de livret de solde : 8 023 965

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2011 :

Grether Alexandre	Nigend : 178 109	Numéro de livret de solde : 8 028 947
-------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 7 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
J. RIBAUD